Définir la modalité : vers une théorie linguistique de la modalité à partir de son expression dans les langues.

Il peut sembler surprenant, à première vue de trouver dans un recueil de travaux en hommage à Robert Vion, éminent spécialiste de l'énonciation, l'article d'une typologue versée dans la morphosyntaxe et les langues d'Asie. Mais il faut savoir, qu'outre l'enseignement, la recherche et l'Université de Provence, Robert et moi avons un autre point commun : la modalité.

La modalité, au centre des travaux de Robert depuis quelques années (voir Vion 2001, 2003a, b, c, 2004, 2005, 2006), fut aussi le sujet de ma thèse (Vittrant 2004). Nos approches de ce vaste domaine, quoique en apparence différentes, sont finalement assez semblables dans l'esprit : nous nous efforçons l'un comme l'autre de circonscrire le concept de modalité, qui traditionnellement oppose un *modus* — attitude du locuteur — à un contenu propositionnel, un *dictum*, un 'dit'.

Différentes, nos approches le sont du fait de nos domaines de spécialité,

Le concept de modalité, dans le travail de Robert, s'appréhende à partir d'une analyse des relations entre contenu, locuteur et énonciateur d'un discours. Modalité et modalisation sont distinguées, cette dernière correspondant aux différents regards du locuteur sur son 'dire' et son 'dit' (Vion, 2003c : 220). C'est une approche nettement énonciative de la modalité.

Ma conception en revanche — qui s'inscrit dans une perspective fonctionnaliste —, s'appuie sur l'étude morphosyntaxique et sémantique des formes modales d'une langue particulière (le birman).

Cependant, nos travaux en apparence éloignés, se rejoignent sur un point : la prise en compte du domaine énonciatif. En effet, mon étude sur le birman a montré que les expressions modales opéraient à différents niveaux de l'énoncé et que l'expression de la modalité pouvait aussi concerner le niveau de l'énonciation.

Semblables dans l'esprit, nos approches le sont. Elles ont en commun de proposer une redéfinition du concept de modalité qui permet d'une part de lier des phénomènes linguistiques très disparates (modalités épistémiques et déontiques, modalité de phrases, modalités d'évaluation...), et d'autre part de rendre compte de la grande diversité d'expressions rencontrées dans les langues.

Cet article, qui s'inscrit dans un recueil en hommage à Robert Vion, a pour ambition de présenter ma démarche et mon approche de la modalité. Il sera structuré de la façon suivante : après un bref rappel du point de vue de Robert sur ce phénomène linguistique (d'après Vion 2003c et 2006), j'exposerai ce qui m'a amenée à m'intéresser à la modalité, et à l'expression de cette notion dans une langue 'exotique'. Puis, je présenterai le modèle théorique élaboré à partir de la proposition de Dik 1989, pour rendre compte de ce phénomène dans les langues.

1. De l'utilité de distinguer modalité et modalisation, d'après ROBERT Vion

Dans son article de 2003, Robert Vion commence par rappeler le lien traditionnel (et contestable) qui existe entre modalité et logique. En effet, c'est, pour Robert Vion, une erreur que de définir la modalité à partir des conceptions logiques de la notion (cf. Cervoni 1987), c'est « une sorte d'abdication » (Vion, 2003c : 210) que d'avoir recours à une autre discipline pour traiter de phénomènes langagiers. Et plutôt que d'« abandonner [la modalité] aux approches logiques et renoncer ainsi à théoriser [le] phénomène », il est préférable de rechercher à « asseoir linguistiquement cette notion ».

Robert Vion s'inscrit dans la lignée des 'théoriciens' de la modalité, et cite Culioli (1984), dont la théorie énonciative, distingue quatre types de modalités¹. Or une description même succincte de ces types, fait apparaître que l'ordre des modalités est fondamentalement disparate, et qu'il est difficile de trouver ce qu'il y a de commun aux modalités de phrases, aux modalités dites « logiques » (épistémiques, déontiques et aléthiques) et aux diverses formes d'évaluation.

Robert Vion propose donc de revenir aux problématiques de base. Il souhaite que l'on reconsidère l'opposition entre dictum et modus (cf. Bally, 1932), souvent réduite à une opposition entre objectivité et subjectivité. Le modus est en effet couramment défini comme l'attitude réactive — et donc subjective — du sujet parlant vis-à-vis d'un contenu, s'opposant à un contenu propositionnel objectif. Mais postuler qu'il existe « un lieu où les messages linguistiques pourraient parler du monde sans la médiation du sujet parlant » (Vion, 2003c : 215) est difficile à soutenir aujourd'hui au regard des nombreux travaux sur l'énonciation. L'illusion d'un contenu propositionnel « objectif » peut, comme l'explique Robert Vion, être engendrée par certaines stratégies

¹ Voir Vion (2003 : 213-214) pour une présentation de ces quatre modalités ainsi que les auteurs qu'il cite.

énonciatives, dans lesquelles, le locuteur se retire ou s'efface du processus énonciatif².

En outre, cette opposition, en définissant la modalité comme l'expression de la subjectivité (du locuteur), invite à une extension démesurée du domaine modal.

Doit-on alors définir la modalité comme une valeur ajoutée sémantique apportée par la présence du locuteur qui s'ajouterait à la signification d'un contenu propositionnel ?

Robert Vion suggère de distinguer 'modalité' et 'modalisation', la première notion concernant l'organisation subjective de l'énoncé et son sémantisme, la seconde visant à décrire l'attitude que le sujet entretient vis-à-vis de son énoncé. Il postule aussi que, compte tenu de la grande diversité et la polyfonctionnalité des formes, la seule façon d'aborder les modalités consiste à définir en premier lieu la modalisation. En effet, « le concept de modalisation devrait permettre d'unifier les modalités qui, quelles qu'en soient les formes, concourent à mettre en œuvre les opérations de modalisation et de renvoyer sur l'organisation du *dictum*, l'ensemble des autres modalités qui ne correspondraient pas au concept aussi défini » (Vion, 2003c : 218)³. La modalisation est donc « un phénomène particulier, distinct de la modalité, qui n'apparaît qu'occasionnellement dans un énoncé. [II] se manifeste par un dédoublement énonciatif complexe, fondé sur la coexistence de deux énonciateurs correspondant au même locuteur » (Vion 2006).

L'idée sous-jacente dans cette définition de la modalisation (empruntée à Nolke 1993) est que l'attitude modale est un 'regard du locuteur' sur sa production, et plus exactement sur son 'dit' et sur son 'dire' — qu'il s'agisse, dans ce dernier cas, de l'acte d'énonciation ou de l'acte illocutoire.

Le regard du locuteur sur le 'dit' s'apparente à l'univers traditionnel de la modalité longtemps définie comme l'expression de l'attitude du locuteur concernant le contenu propositionnel. Ainsi, dans l'énoncé « Pierre viendra certainement jeudi », l'expression modale épistémique certainement peut être analysée comme un commentaire 'en surplomb' du contenu propositionnel.

Le regard sur le 'dire' va lui, s'exprimer au moyen de commentaires sur l'acte d'énonciation comme dans le cas d'expressions sur la manière de dire (« Il est, *comme qui dirait*, un peu... limité »). Il pourra aussi s'agir de commentaires sur la valeur de ce 'dire', c'est-à-dire, sur la valeur qu'il conviendrait d'attribuer à l'énonciation, ou sur la manière

² Sur l'effacement énonciatif, voir Vion 2001.

³ Voir aussi Vion 2006.

d'interpréter la signification de l'énonciation (« Pourrais-tu, sans te commander, aller voir si le facteur est passé ?⁴ »).

Dès lors, et selon la proposition de Robert Vion, il convient de distinguer les 'modalités' proprement dites (définies comme caractérisant le contenu propositionnel et ne relevant pas de la modalisation) des 'modalisateurs' (définis comme exprimant l'attitude énonciative du sujet parlant).

Pour conclure cette présentation rapide de la théorisation linguistique du concept de modalité proposée par Robert Vion, j'ajouterai que les modalisateurs, et plus exactement la modalisation, constitue le cœur de sa recherche, « l'organisation de l'univers linguistique des modalités qui, affectant le *dictum*, ne sauraient correspondre à une modalisation » (Vion, 2003c : 27) restant encore à étudier.

C'est cet univers des modalités distinctes de la modalisation que, pour ma part, j'ai cherché à explorer avec l'idée (oh combien ambitieuse) de dégager une typologie des modalités.

2. La modalité dans une approche typologique

2.1. Présentation de ma démarche

2.1.1. Le birman vernaculaire comme objet d'étude

Outre la linguistique, mon parcours universitaire m'a amené à étudier des langues asiatiques, et plus particulièrement le birman.

Le birman, langue de la famille tibéto-birmane parlée en Birmanie (Myanmar), est la langue maternelle de plus de la moitié de la population⁵ du pays, soit environ 25 millions de locuteurs⁶.

Les premiers écrits européens sur cette langue (dictionnaire, précis de grammaire, etc...) datent du XVIIIe siècle (Pruitt, 1994 : 35⁷). Cependant, les descriptions ont longtemps été réservées à la compréhension de la langue littéraire⁸. Et, à l'exception des travaux de

⁴ Exemple repris de Vion (2003 : 225)

⁵ De Koninck (1994 : 204) « Le dernier recensement remontant à 1983, il n'est pas possible d'établir le chiffre de sa population avec certitude. Les estimations les plus sérieuses le situaient à la fin de 1991 à environ 41,5 millions ».

⁶ D'après la SIL (<u>www.ethnologue.com</u>) et Matisoff (1991)

⁷ Voir aussi les travaux plus tardifs (manuel d'apprentissage, analyse grammaticale) de Saint-John (1936), Cornyn (1944), Stewart (1955), pour ce qui est des occidentaux, et Min Latt (1962-63-64) ou Pe Maung Tin (1956) pour ce qui est des érudits birmans.

⁸ Les premières traces de birman écrit datent du début du XIIe siècle (inscription lithique sur la stèle de Myazedi, 1113), et les premiers écrits poétiques du XIVe siècle.

Denise Bernot⁹, les études linguistiques sur la langue vernaculaire sont rares. Or, les deux langues (littéraire et vernaculaire), quoique proches du point de vue lexical, ont des caractéristiques grammaticales bien distinctes. Cette réelle situation de diglossie implique d'examiner séparément les deux langues, au moins dans un premier temps.

Il y a quelques années, j'ai commencé à me rendre en Birmanie, où j'ai eu la chance, d'une part de travailler avec des informateurs exceptionnels, et d'autre part de pouvoir collecter un grand nombre de données du birman (enregistrements, vidéos, journaux, magazines¹⁰, etc.), ce qui m'a tout naturellement amené à opter pour l'étude approfondie de la langue vernaculaire.

2.1.2. Le syntagme verbal comme objet d'étude

Lorsque l'on étudie le birman — qu'il s'agisse de la langue littéraire ou vernaculaire —, un travail approfondi sur le syntagme verbal apparaît rapidement incontournable. Élément central d'un énoncé verbal, c'est aussi, dans cette langue, le seul constituant obligatoire, les arguments (sujet, objet, et autres compléments) étant facultatifs.

Ainsi un énoncé birman est souvent constitué d'un syntagme verbal unique sans aucune référence explicite aux arguments. La présence de ces derniers est optionnelle ou plus exactement, elle est liée à l'accessibilité du référent¹¹ qu'ils représentent. En d'autres termes, si le référent est « actif » (au sens de Lambrecht (1994)) — i.e. s'il a déjà été exprimé linguistiquement et qu'il est identifiable¹²—, il ne sera pas nécessaire de le faire apparaître à nouveau. Un énoncé qui ne contient aucune information lexicale ou grammaticale concernant le (ou les) argument(s) est donc non seulement possible¹³, mais très fréquent en birman. En (1) l'argument unique du verbe « revenir » se devine par le

⁹ Outre Bernot (1968, 1973, 1980, 1992), on peut citer l'ouvrage très complet d'Okell (1969) et le dictionnaire beaucoup plus récent des formes grammaticales d'Okell & Allott (2001). Les premiers de ces travaux, proposent une description très complète de la phonologie de la langue et une première analyse morphosyntaxique d'une grande valeur pour la connaissance (et l'apprentissage) de la langue. Quant au dernier ouvrage cité (Okell & Allott, 2001), il n'est pas spécifique au birman vernaculaire.

¹⁰ Quoique écrits, ces derniers documents, sont souvent rédigés en langue vernaculaire. Ils constituent de ce fait une source non négligeable de données sur le birman non-littéraire.

¹¹ Une entité (ou une proposition) a le statut de référent dans le discours si le locuteur considère qu'elle est connue de son interlocuteur, qu'elle fait partie du *background* » (énoncés antérieurs, situation socio-culturelle...) au moment de l'énonciation (*cf. Lambrecht 1994*).

¹² Sur les notions d'identifiabilité et d'accessibilité, se reporter à Lambrecht (1994 : 76-77, 93). Sur la structure informationnelle du birman, se reporter à Vittrant (1999).

¹³ Bernot (1968 : 103) : « Nous avons vu que la phrase minimale, en énoncé normal, était à deux éléments : le verbe et une marque finale. [...] en birman de tels énoncés sont complets mais se situent dans un contexte verbal ou situationnel. »

contexte situationnel, i.e. un dialogue¹⁴. En (2), la personne à l'origine de l'action ayant été précédemment citée, le référent est clairement identifié; il n'est pas nécessaire de l'exprimer syntaxiquement. Seul l'objet dont il est nouvellement question, i.e le « sac façon 'peau de serpent' » apparaît.

- (2) mwe² ʔəye²-KhwaN² ʔείʔ wε² Τε² မြွေအရေခွံအိတ် ဝယ်တယ် ။ serpent peau d'animal sac acheter PVF:R.ass (Elle) a acheté un sac (façon) peau de serpent.

2.1.3. Pourquoi étudier la modalité?

Avant d'en venir à l'étude de l'expression de la modalité, ma recherche a débuté par la description et l'analyse des différents éléments composant le syntagme verbal en birman.

L'examen des données du birman a révélé que, parmi les différentes notions traditionnellement exprimées dans le syntagme verbal — telles l'aspect, le temps, la valence, la pluralité, la personne, etc. —, la modalité a une place à part. Cette notion est en effet omniprésente dans la langue :

- Tout d'abord, le syntagme verbal nécessite la présence d'une particule sélectionnée parmi un jeu restreint de morphèmes, appartenant TOUS au domaine de la modalité¹⁶.
- En outre, la modalité intervient dans différentes constructions comme la subordination ou la nominalisation.

• (1) Structure du syntagme verbal birman

En birman, le syntagme verbal (SV) est constitué au minimum d'un lexème verbal et d'une Particule Verbale Finale (PVF) véhiculant une (ou plusieurs) notion(s) modale(s), comme illustré par l'exemple (3).

¹⁴ En situation de dialogue, les participants de la conversation (1ere et 2eme personnes) qui sont facilement identifiables, n'apparaissent par sous forme d'expressions linguistiques (noms, pronoms, indice personnels).

¹⁵ La transcription phonologique des exemples birmans est adaptée de Bernot (1980). La consonne majuscule représente une consonne dont la réalisation (sourde ou sonore) dépend du contexte. Les tons, au nombre de 3, indiqués par un chiffre en exposant après la syllabe ; le ton (1) est haut et bref avec voix grinçante (*creaky voice*), le ton (2) est bas et long, le ton (3) est haut-descendant. La syllabe initiale de certains composés bisyllabiques peut ne pas porter de tons, de même que les syllabes à consonne finale glottale. Pour plus de détails se reporter à Vittrant (2004 : 93-97).

¹⁶ Vittrant (2005) montre l'omniprésence de la modalité dans le système grammatical du birman, et répertorie un grand nombre de formes modales.

En (3), l'énoncé (a) montre qu'un SV peut comporter plusieurs morphèmes verbaux en plus du verbe. Le syntagme verbal est constitué de l'ensemble des morphèmes mis entre crochets ; il commence avec le verbe sgn/ys/ et se termine avec la particule sgn/Te^2 /, véhiculant la modalité Réalis et une assertion forte.

Les énoncés (b) et (c) montrent qu'un énoncé verbal est cependant bien formé s'il comporte au minimum un verbe et une particule verbale finale (PVF) marquée pour la modalité.

(3) a. ... ໙ ໂພພລະຫວນ໖ຊທ໌ຢູ່ ຕົກວໂຕຸနົະຫ໓ຊເປົ ຕິດຊາຕ໌ ໙ ວອູ້ຕົກພົ ແ liN²-mə-ya³ θi? Kho? Pho¹ tɔN²-koN³ tə-khu¹ ... couple bois couper SUB:but colline-butte un-CLF

Pɔ² Ko² [yɔʔ la² Khɛ¹ Ca¹ T-ε²]sv

dessus DIR arriver venir PV:spt. PV:plur. PVF:R.-ASS

[Un jour,] un couple [de bûcherons très pauvres] arriva sur la colline pour couper du bois.

Les principales Particules Verbales Finales du birman sont présentées dans le tableau (2) ci-dessous¹⁷.

¹⁷ Il existe d'autres particules verbales finales (PVF) d'emploi restreint ou figé. Le tableau cidessus présente les six PVF d'emploi courant (et leur allomorphes) en proposition principale.

Signification	PVF en discours exclamatif	PVF en discours neutre assertif	PVF en discours interrogatif (+ QST) ¹⁸
RÉALIS affirmation, factualité réalisation	താ /Ta²/	თა / Τε² / t(a) + ε	ລ (လລະ) /θə +(la³)/ ຖຸ (လລະ) /yɛ¹+(la³)/ Ø (လລະ) /Ø+ (la³)/
IRRÉALIS envisagement hypothèse	မှ၁ /Ma ²/	မယ် /Mε²/ m(a) +ε	မ (လ၁ഃ) /mə+la³/
réalisation (constat)	ලි / Pi²/	ලි /Pi²/	ြီ (໙ລະ) /Pi²+la³/ ou /Pə+la³/
négation	⇔− ဘူಃ / mə Phu³/	⊌− ಌಃ / mə Phu³/	⊌− ဘူಃ (
ordre	Ø	Ø	_
défense	မ – နဲ့ / mə nɛ¹/	မ−နဲ့ /mə nɛ¹/	_

Tableau (1): Principales PVF en proposition principale

• (2) Subordination, nominalisation et modalité

Certains nominalisateurs et relateurs vont informer sur le caractère factuel, réalisé ou envisagé du procès nominalisé ou décrit par la proposition.

La comparaison des énoncés (a) et (b) en (4) montre ainsi que le morphème reliant la proposition relative au syntagme nominal qu'elle détermine, véhicule de la modalité; le relateur marque la réalisation de l'événement en (a), mais il signale l'envisagement de celui-ci en (b). En d'autres termes, le relateur véhicule respectivement dans ces deux énoncés, une modalité RÉALIS et une modalité IRRÉALIS.

- (4) a. ... မနက်တုံးက ကျွန်မကို ခေါ် သွားတဲ့နေရာ ၊ ... mənɛʔ-ToN³-Ka¹ cəma¹ Ko² khɔ²-θwa³ Tɛ¹ ne²ya² ... matin-au moment-S. 1SG(F.P.) OBJ appeler-aller/AUX:dir. REL:R endroit L'endroit où (tu) m'as emmenée l'autre matin...
 - b. ... ພຣກ໌ກໍກະກາ ကျွန်မကို ခေါ် သွားမဲ့နေရာ ၊
 ... mənɛʔpyaN² cəma¹ Ko² khɔ²-θwa³ Mε¹ ne²ya²
 ... demain 1SG(F.P.) OBJ appeler-aller/AUX:dir. REL:IR endroit
 L'endroit où (tu) m'emmèneras demain...

¹⁸ Il existe deux particules de fin de phrase interrogatives, selon que la question porte sur l'entièreté de la phrase (∞ /le³/) ou une partie de la phrase (δ /le³/). Pour une meilleure lisibilité du tableau, nous n'en faisons apparaître qu'une.

2.2. Choisir un cadre conceptuel

2.2.1. État des lieux

Alors que la modalisation constitue l'axe de recherche privilégié de Robert Vion, j'ai, pour ma part, centré mon travail sur l'étude des modalités proprement dites, celles qui 'affectent le *dictum*'.

Comme Robert Vion, j'ai commencé par un état des lieux des travaux sur la modalité, qui m'a permis de constater le peu de consensus existant sur autour de la notion. Les critères proposés pour définir la modalité en linguistique sont divers et variés : critères morphosyntaxiques (Bybee 1985), sémantiques (Lyons 1977, Chung & Timberlake 1985, Frawley 1992) pragmatiques (Maynard 1993, Sweetser 1990). Certaines présentations de la modalité ou de phénomènes modaux s'inscrivent dans un cadre théorique particulier : le cadre de la grammaire générative (Cinque 1999, Goral 1988), le cadre de la sémantique formelle (Kratzer 1981). Citons aussi les travaux fonctionnalistes de Givón (1984), (1995), Dik (1997), Van Valin & LaPolla (1997)¹⁹ qui intègrent la modalité dans un cadre d'analyse de la phrase plus global. On notera encore les monographies très complètes de Palmer (1986), Le Querler (1996), Lampert (2000), et les travaux typologiques comme Bhat (1999), Bybee & al (1994) ou l'ouvrage dirigé par Frawley (2006)²⁰.

Quant à l'extension du domaine de la modalité, elle fluctue selon les auteurs. Certains linguistes comme van der Auwera & Plungian (1998) restreignent le domaine de la modalité à l'expression du possible et du nécessaire, — c'est-à-dire grossièrement aux modalités déontique et épistémique issues de la logique. D'autres, en revanche, y intègrent des notions comme l'évidentialité (ou médiatif), l'évaluation du procès — i.e. des modalités subjectives— en plus des traditionnelles notions de permission, d'obligation et de probabilité. C'est le cas de Lequerler (1996) ou Palmer (1986).

2.2.2. Choix d'un cadre théorique

Alors, conception étroite à la manière de Auwera & Plongian, ou conception large telle que celle proposée par Palmer ou Lequerler? Quel(s) critère(s) adopter pour faire ce choix?

¹⁹ Le chapitre cinq de Lampert (2000 : 107sq.) offre une très bonne présentation des analyses fonctionnalistes de la modalité selon ces trois auteurs.

²⁰ Outre, l'excellent article de J. Nyuts « Modality : overview and linguistic issues » qui propose d'une part un état des lieux très complet et très clair des travaux sur la Modalité, et d'autre part une comparaison très utile des différentes terminologies, cet ouvrage comporte un article très instructif de F. de Haan intitulé « Typological approaches to modality ».

Il m'a semblé judicieux de me laisser guider par l'expérience des langues, une expérience étendue à des langues aussi diverses que possible. En effet, la confrontation de cadres théoriques avec des données de langues typologiquement et génétiquement très éloignées est essentielle à toute tentative de théorisation. Dans cette optique, la connaissance du birman, langue aux caractéristiques très éloignées des langues indo-européennes souvent à la base des cadres théoriques, est un atout, voire un bon « outil » pour tester (ou construire) ces outils conceptuels.

2.2.3. Deux caractéristiques à la base de mon choix théorique

Le choix d'un cadre théorique large de la modalité m'a été dicté en premier lieu par la présence, en birman, de formes grammaticales nombreuses et disparates quant à leur signification — allant de la probabilité d'un procès à l'expression des sentiments d'un locuteur confronté à ce procès.

Une deuxième caractéristique du birman a appelé ce choix : la place de la négation dans le système des morphèmes verbaux.

(1) Grammaticalisation de l'évaluation

L'exemple (5) illustre la première particularité du birman, à savoir la possibilité de marquer grammaticalement le sentiment du locuteur quant à la proposition qu'il énonce, d'évaluer le *dictum* — caractéristique qu'il partage avec d'autres langues tibéto-birmanes comme le lahu (Matisoff, 1973 : 226, 330).

La particule verbale (PV) $\mathfrak{g} \supset /\mathfrak{f} a^2/\mathfrak{q} ui$ apparaît en (5), exprime la compassion du locuteur envers les participants au procès décrit.

```
(5)
            သူ ဘတ်(စ်)ကားပေါ် က လိမ့်ကျပြီး သေသွားရှာတယ် ။
                                          po<sup>2</sup> Ka<sup>1</sup> IεiN<sup>1</sup> ca<sup>1</sup>
            \theta u^2
                       bas-Ka<sup>3</sup>
                                                                                  pyi3
            3SG
                                                                                 SUB
                       bus-voiture
                                         sur
                                                  S.
                                                          rouler tomber
            \theta^2
                         \thetawa<sup>3</sup>
                                         ſa<sup>2</sup>
                                                            T-ε<sup>2</sup>]<sub>SV</sub>
                        AUX:parf. PV:empat. PVF:R-ASS
            mourir
            Après être tombé du bus, il est mort [le pauvre]!
```

(2) Négation et modalité

La deuxième caractéristique ayant retenu mon attention concerne l'expression de la négation dans les énoncés verbaux. En birman, en effet, le morphème de la négation est en distribution complémentaire avec des morphèmes modaux indiquant (entre autres) la factualité ou l'irréalité de la proposition. Ainsi, comme le montre l'exemple (6), la négation neutralise la modalité RÉALIS et IRRÉALIS dans les énoncés assertifs informatifs.

- (6) a. θəTiN³-sa² pha? T-ε² ນຫငົະຄວ ພຫົດພົ ။ journal lire PVF:R.-ASS [Je] lis le journal. ou [J'] ai lu le journal.
 - b. (မနက်ပြန်) သတင်းစာ ဖတ်မယ် ။ (mənεʔpyaN²) θəTiN³-sa² phaʔ M-ε² (demain) journal lire PVF:IR.-ASS (Demain), [je] lirai le journal.
 - C. မနက်ပြန်) (မနေက) သတင်းစာ မဖတ် ဘူး ။ (mənɛʔpyaN²)/(məneKa¹) θəTiN³-sa² mə phaʔ Phu³ (demain) / (hier) journal NEG lire PVF:NEG (Demain), [je] lirai pas le journal. ou (Hier), [je] n'ai pas lu le journal.

Ainsi, la richesse des formes relevant de la probabilité, du degré de certitude, de l'évaluation du contenu propositionnel par le locuteur, mais aussi l'interaction de la négation avec des formes modales, sont autant de facteurs qui militent en faveur d'un cadre conceptuel large prenant en compte d'autres modalités que celles relevant du possible et du nécessaire.

2.3. Modification du cadre conceptuel en relation avec les données

2.3.1. La grammaire fonctionnelle de Dik (1997 [1989])

Les caractéristiques du birman illustrées ci-dessus²¹ nous ont incité à opter pour un cadre théorique permettant, d'une part d'établir un lien entre négation et modalité, et d'autre part d'intégrer la dimension évaluative ou axiologique dans la définition des catégories modales.

Notre choix s'est porté sur la grammaire fonctionnelle de Dik (1997) et son modèle hiérarchisé de l'énoncé et ce pour les raisons suivantes.

Outre le fait que Dik distingue la modalité (domaine sémantique) du mode (expression morphologique de ce domaine) – condition nécessaire à une approche typologique –, les notions modales prises en compte dans son modèle, sont relativement nombreuses²², et non restreintes au possible et au nécessaire comme dans le modèle de van der Auwera et Plungian (1998).

Par ailleurs, la structuration de l'énoncé proposée par Dik permet de distinguer les deux niveaux minimum, qui sont postulés par de nombreux modèles théoriques dédiés à la modalité, à savoir, le niveau

²¹ Une troisième caractéristique, non-illustrée ci-dessus, a participé à ce choix d'un cadre conceptuel large de la modalité. Il s'agit de l'existence en birman de morphèmes indiquant la source de l'information, c'est-à-dire de morphèmes médiatifs ou *évidentiels*.

²² Le domaine de la modalité se divise en effet chez cet auteur en plusieurs sous-catégories modales, lesquelles interviennent aux différents niveaux de l'énoncé.

du contenu propositionnel (dictum) et un niveau de modalisation (modus).

Le tableau (3) présente la répartition des catégories modales aux différents niveaux de l'énoncé selon Dik : au niveau de la constellation verbale (ou « *State of Affairs »*), au niveau de la prédication, et au niveau de la proposition. Les notions auxquelles renvoient ces différentes modalités sont données dans la dernière colonne du tableau.

T 1.1	. 1 4 1 10	(1/1)	1 :1:4 :11: 6			
Level 1	inherent modalit	• ` '	ability, willingness of a			
(Core	(relations between		participant to V			
predication)	participants and the	e realization of	a participant is permitted, obliged			
	the SoA)		to V			
Level 2	objective	deontic	evaluation in terms of a moral			
(extended	modality	objective	system, legal or social norms			
predication)	(evaluation of the	modality	(obligatory, permissible,			
	likelihood of the	(M2)	forbidden)			
	occurrence of the	epistemic	evaluation by the speaker in			
	SoA)	objective	terms of his knowledge of SoA in			
		modality	general (certain, probable,			
		(M3)	possible, impossible)			
	polarity		negative / positive			
Level 3	subjective modalities (M4)		speaker signals how certain he is			
(proposition)	(truth of the propos	sition)	about the truth (proposition is			
		ŕ	certain, likely, possible, unlikely			
			true)			
	evidential	inferential	how the speaker has obtained his			
	modalities	experiential	assessment to the proposition			
	(M5)	quotative				
		reportative				
Level 4	Illocutionary	,				
1	level	1 1 1				

Tableau (2): La modalité selon Dik (1997)

2.3.2. Examen du cadre conceptuel en relation avec les données

La confrontation du modèle de Dik 1997 avec (principalement) les données du birman, m'a amenée à proposer quelques modifications à ce cadre théorique.

(1) A propos de permission et d'obligation

Dans ce modèle, les notions de permission et d'obligation peuvent être exprimées à la fois au niveau (1) et au niveau (2) de l'énoncé, c'està-dire au niveau de la constellation verbale et au niveau de la prédication.

Or, ces notions, à la différence de la capacité ou du désir, ne sont pas directement liées à l'agent du procès, mais dépendantes d'une

contrainte ou de circonstances extérieures. En d'autres termes, la permission et l'obligation sont toujours des modalités de niveau (2) (M2). Cette analyse rejoint la proposition de van der Auwera & Plungian (1998), qui distinguent nettement les modalités dues à la situation (« participant external modality ») des modalités internes au procès (« participant internal modality »).

L'exemple (7) illustre l'expression d'une modalité de niveau (1), ou niveau interne au procès. Le morphème & /naiN²/ indique la capacité du participant au procès à faire l'action décrite.

En (8) en revanche, le morphème q /ya¹/ exprime une modalité due à la situation et non à l'un des participants au procès. La contrainte qui impose aux participants d'un shinbyu²³ de s'asseoir sur le trône est socioculturelle, et non le fait d'un individu particulier.

- (7) တို့ မန္တလေးမှာက ဟိုအရင်က အဝိစီတွင်းရေဆိုတာကို

 To¹ maN²Ta²le³Ma² Ka¹ ho²ʔəyiN²Ka¹ ʔəwi¹si²-twiN³ ye² sho² Ta² Ko²
 PL. Mandalay LOCTOP autrefois artésien-puits eau dire PVF:R OBJ

 ရပ်ကွက် နည်းနည်းကလေးကဘဲ သုံးနိုင်တာပါ ။

 yaʔ-kwɛʔ nɛ³-nɛ³-Kəle³ Ka¹ bɛ³ θoN³ naiN² Ta² Pa²

 quartier ê.peu-(x2)-petit TOPseulement utiliser AUX:capac. PVF:R PV:POL.

 Dans le Mandalay de notre époque, peu de quartiers seulement pouvaient (avaient la capacité à) utiliser l'eau des puits artésiens.
- (8) **?ɛ³ di²** pɔ² m̥a² thaiN² ya¹ Tɛ² အဲဒီပေါ်မှာ ထိုင်ရတယ် ။ DEM:anaph.dessus LOC s'asseoir **AUX:'GET'** PVF:R.ass On doit s'asseoir dessus [ces imitations de trône].

(2) Niveaux de l'énoncé et modalité

Dans le modèle de Dik encore, les modalités appelées « deontic objective » (M2) et « epistemic objective » (M3) sont opératoires au même niveau de l'énoncé, i.e. au niveau de la prédication étendue. Or, ces deux types de modalités ne s'appliquent pas au même élément de l'énoncé. Les premières concernent l'évaluation du procès en termes de normes, tandis que les secondes expriment une évaluation de la probabilité du procès par le locuteur. Les modalités (M2) et (M3) ne doivent donc pas être considérées comme appartenant à la même strate de l'énoncé.

L'examen des données du birman militent en faveur de cette distinction. Dans cette langue en effet, ces modalités sont exprimées par des morphèmes différents et compatibles. L'exemple (9) montre la

²³ Le Shinbyu est une cérémonie bouddhique, au cours de laquelle un jeune garçon, reproduit l'itinéraire exemplaire du Bouddha lors du Grand Départ. Après une parade dans les rues vêtu et porté comme un roi, le jeune birman est ensuite conduit au monastère où il se fait tondre le crâne et prend les habits de moine pour quelques jours. Cette fête est, pour les parents, et surtout pour la mère de l'enfant, l'occasion d'acquérir des mérites.

compatibilité de modalités évaluant le procès – (M2) chez Dik –, avec celles qui évaluent la probabilité d'occurrence de ce procès (M3). Elles sont exprimées respectivement par les morphèmes modaux 24 $_{\rm fl}$ /ya 1 / et 8 /lɛiN 1 /. Le premier indique que la réalisation du procès est subordonnée à des contraintes extérieures aux participants du procès. Tandis que l'emploi du second implique une évaluation, par le locuteur, de la possibilité d'occurrence de ce procès, c'est-à-dire sa probabilité.

မေးခွန်းတွေကိုလဲ မင်း သိထားရလိမ်မယ် ။ me³-KhwaN³-Twe² Ko² $|\varepsilon_3|$ miN² questionner-discours-PLUR OBJ aussi 2SG tha3 va¹ IεiN¹ $M-\epsilon^2$ AUX:résult. AUX:'GET' **PVF:IR-ASS** PV:prob. connaître Il te faudra très certainement connaître aussi les questions [qu'il a l'habitude de poser...] (litt. :Il sera sûrement nécessaire que tu connaisses [et retiennes] aussi les questions ...)

(3) Morphèmes modaux épistémiques

La confrontation de mes données au modèle fonctionnel de Dik (1997) m'a amené à proposer une troisième adaptation à son découpage de la modalité en niveaux.

L'apparition simultanée, dans certains énoncés birmans, de plusieurs morphèmes modaux épistémiques, c'est-à-dire (selon Dik) des morphèmes liés à l'évaluation par le locuteur de ses connaissances concernant le procès, m'incite à postuler deux sous-catégories modales au niveau de la modalité « objective épistémique » (niveau propositionnel).

Le birman marque en effet systématiquement la réalisation ou factualité²⁵ (RÉALIS *vs.* IRRÉALIS) du procès. Préciser si le procès est avéré ou envisagé, réalisé ou hypothétique est un paramètre obligatoire à remplir avant toute référence à la probabilité de réalisation²⁶.

Une fois, ce paramètre rempli, le locuteur birman peut ensuite affiner son évaluation quant à la probabilité ou à la certitude de ce procès. Il a à sa disposition un certain nombre de morphèmes grammaticaux ou structures syntaxiques comme illustré en (10).

La particule $\omega \hat{\omega}$ /M ϵ^2 / de l'exemple (10)a indique que le procès est envisagé. Il est cependant possible de spécifier la probabilité qu'a ce

²⁴ Voir aussi l'exemple (8) qui contient le morphème modal /ya¹/.

²⁵ La notion de factualité (« *actuality* ») quoique secondaire dans la définition de la modalité épistémique selon Dik, est fondamentale en birman. C'est en effet, une des rares notions grammaticales obligatoirement marquées dans cette langue comme indiqué précédemment.

²⁶ Cette bipolarité entre procès 'actuel' *vs.* 'non-actuel', i.e. avéré ou envisagé, est exprimée au moyen des Particules Verbales Finales (PVF)

procès de se réaliser par l'ajout de morphèmes modaux²⁷ comme en (10)b ou par l'utilisation d'une construction syntaxique particulière contenant un verbe rédupliqué (cf. énoncé (10)c).

- (10) a. θu² di² ka³ wε² M-ε² ລູ ຊື່ຕາລະ ໐໌ພົຍພົ ။ 3SG DEM voiture acheter PVF:IR-ASS Il achètera cette voiture.
 - b. θu² di² ka³ wε² lείΝ¹ M-ε² ລຸ ຊື່ຕລະ ໐໙໌ດໃອົຸ່မယ໌ ။ 3SG DEM voiture acheter PV:prob PVF:IR-ASS Il achètera sûrement cette voiture.
 - C. သူ ဒီ ကားဝယ်ရင်ဝယ်မယ် ။ θu² di² ka³ wε² yiN² wε² M-ε² 3SG DEM voiture acheter PTC acheter PVF:IR-ASS Il achètera peut-être cette voiture.

(4) Les modalités énonciatives

Les modalités de phrase – ou modalités énonciatives — ne sont pas considérées par Dik comme appartenant au domaine de la modalité. Pourtant, tout comme les modalités épistémiques ou évaluatives — respectivement (M3) et (M4) chez Dik—, elles sont liées au locuteur. En outre, certaines langues les marquent formellement,

Prenons l'exemple de la modalité assertive qui permet de « distinguer un énoncé déclaratif ou simplement affirmatif d'un énoncé asserté où l'énonciateur engage pleinement sa responsabilité par rapport au fait présenté » (Desclés & Guentchéva, 2000 : 79). En inuit²8, comme en Tatuyo²9, une absence de forme indiquera l'assertion, tandis que la présence d'un morphème spécifique en choctaw (langue américaine, groupe muskogan), en caxinauà (langue amérindienne, groupe pano)³0 et en birman, marquera la prise en charge de l'assertion par le locuteur (voir les PVF de l'exemple (11) ci-dessous).

En outre, certaines langues, comme le birman, possèdent des morphèmes amalgamant modalités de phrase et autres notions modales.

²⁷ Le morphème & /lεiN'/ présent en (10)b diminue la probabilité de voir le procès réalisé. Ce doute quant à la réalisation du procès est par ailleurs déjà exprimé par la présence de la PVF IRRÉALIS.

²⁸ Mennecier & Robbe (1996 : 234) explique que dans certaines dialectes inuit du Groenland comme le Tunumiisut, le morphème aspecto-temporel /-sima/ a pris une valeur de 'non-prise en charge du procès par l'énonciateur'. Un énoncé ne comportant pas ce suffixe pourra être interprété comme une assertion, car s'opposant à des énoncés comportant des suffixes, comme /-sima/ ne permettant pas de les analyser comme des assertions.

²⁹ Desclés & Guentchéva (2000 : 90) cite le cas du tatuyo dans lequel l'absence de forme dans un paradigme verbal a une valeur assertive. « L'absence d'un morphème explicite qui s'oppose à tout autre morphème dans cette position [...] indique que le fait relaté est entièrement pris en charge par l'énonciateur et qu'il engage sa propre responsabilité ; il est donc interprétable comme une assertion ».

³⁰ Voir Desclés & Guentchéva (2000) sur ces langues.

La particule verbale finale (PVF) de l'énoncé de l'exemple (11)a, peut être analysée comme un amalgame de deux valeurs modales : la modalité de phrase assertive et de la modalité RÉALIS. Cette PVF s'oppose à celle contenu dans l'énoncé (11)b, i.e. la particule on /Ta²/véhiculant uniquement la modalité RÉALIS.

De même, en (11)c, la particule ∞ / θ ə/ exprime à la fois la modalité interrogative et la modalité RÉALIS. Notons cependant qu'en discours familier, la présence de ∞ / θ ə/ est facultative, et l'absence de PVF associée à la présence de la marque interrogative ∞ /la³/ donne un sens RÉALIS et interrogatif à l'énoncé.

- (11) **a.** ປິຣ໌ສິຣ໌ອຸ້ນກວຣກູ ສກຸန်လုံး ບေးလိုက်တယ် ။ paiN²-shaiN² Tɛ¹ ha²-Twe² ʔə-koN²-loN³ pe³ laiʔ **T-ɛ²** posséder REL:R chose-PLURtoutes donner AUX:term. **PVF:R-ASS** [J'asserte que] (il) a donné toutes les choses qu'il possédait.
 - b. ပိုင်ဆိုင်တဲ့ဟာတွေ အကုန်လုံး ပေးလိုက်တာ ပေါ့နော် ။ paiN2-shaiN2 Tε¹ ha²-Twe² ?ə-koN²-loN³ posséder REL:R chose-PLUR toutes Po¹ ne^3 Ta² no² lai? donner AUX:term. PVF:R-ASS **EXCL** (Il) a donné toutes les choses qu'il possédait, (tu sais)?!
 - C. ပိုင်ဆိုင်တဲ့ဟာတွေ အကုန်လုံး ပေးလိုက်(သ)လား ။ paiN2-shaiN2 Tε¹ ha²-Twe² ?ə-koN²-loN³ posséder REL:R chose-PLUR toutes pe^3 lai? $(\theta\theta)$ la³ donner AUX:term. (PVF:R.QST) QST A-t-(il) donné toutes les choses qu'il possédait?

Ajoutons pour finir, que d'autres langues encore ont un jeu de morphèmes grammaticaux énonciatifs très étendu, comme le japonais (Kendall 1985) ou le Cantonais (Matthews & Yip, 1994 : 338sq.).

L'exemple (12), extrait de Kendall (1985 : 164) illustre ce phénomène. Les particules de fin de phrase donnent des informations sur l'attitude des locuteurs concernant ce qu'ils énoncent.

- (12) a.mado-ga aite-iru sa JAPONAIS
 fenêtre-NOM ouvrir-AUX PTC
 La fenêtre est ouverte, bien sûr [naturellement]
 - b. mado-ga aite-iru zo
 fenêtre-NOM ouvrir-AUX PTC
 La fenêtre est ouverte, bong sang ![ANG :damn it]
 - c. mado-ga aite-iru **ze**fenêtre-NOM ouvrir-AUX **PTC**La fenêtre est ouverte, **tu sais**!?! [forte emphase]

d. mado-ga aite-iru na fenêtre-NOM ouvrir-AUX PTC

La fenêtre est ouverte, n'est-ce pas!?! [tag question]

En d'autres termes, de nombreux faits de langue militent en faveur de cette intégration des modalités énonciatives au modèle.

2.3.3. Adaptation du cadre conceptuel

Récapitulons. L'examen des données du birman, mais aussi celles d'autres langues, m'incite à proposer les modifications suivantes au modèle hiérarchisé de la modalité proposé par Dik (1997).

Tout d'abord, à la différence de Dik (1997), je postule que les modalités exprimant la possibilité ou l'obligation ne relèvent pas du même niveau que celles exprimant le désir ou la capacité. Les premières appartiennent au niveau (B) ou niveau de la prédication, et sont l'expression de contraintes extérieures au procès. Les secondes en revanche, sont des modalités de niveau (A) ou niveau de la « potentialité inhérente ». Ce sont, à l'image du désir et de la capacité, des modalités internes au procès et liées aux participants de ce dernier.

Ensuite, je propose de modifier la composition du niveau médian, le niveau (C) « Epistémico-factuel ». Plus exactement, je redéfinis les types de modalité opératoires à ce niveau. Ce dernier serait alors divisé en deux sous-catégories, la première comprenant les modalités EPISTÉMIQUES exprimant les différents degrés de probabilité, la seconde regroupant (ii) la FACTUALITÉ et la POLARITÉ³¹.

En dernier lieu, il me semble nécessaire d'intégrer dans ce modèle hiérarchisé des valeurs modales, les valeurs illocutoires (i.e. modalités de phrase) et la politesse comme opérateurs modaux d'un cinquième niveau « énonciatif ».

17

³¹ Ce niveau épistemico-factuel est proche du concept d'échelle épistémique proposé par Tournadre (2004 : 58-59), laquelle inclut aussi la négation.

Tableau (3): Récapitulatif des différentes modalités et des niveaux auxquels elles interviennent

Modèle proposé								
Niveau (A)	± Potentialité Inhérente							
	Capacité, Désir							
Niveau (B)	± « déontique »							
	Possibilité, Obl	ligation						
Niveau (C)	« Épistémico-fa	actuel »						
	Modalités Épis	témiques		Factualité (« actuality	v »)			
	Degrés de prob	abilité		• RÉALIS				
				• Irréalis				
				Polarité				
				 Négation 				
Niveau (D)	« Subjectif »			,				
	Modalités Éval	uatives		Modalités Évidentielles				
	APPRÉCIATIVE	VALEUR	DE	(directe)	(indirecte)			
		VÉRITÉ		Miratif	QUOTATIF			
				TESTIMONIAL	etc.			
	,			etc.				
Niveau (E)	« Énonciatif »							
	DÉCLARATIF (Assertive)							
	Interrogatif							
	Impératif							
	EXCLAMATIF (expressif)						
	POLITESSE							

2.4. Pertinence du modèle pour la description des langues

Ayant délimité ma recherche au domaine de la modalité, ayant choisi un cadre conceptuel susceptible de me permettre de rendre compte de cette notion dans des langues aussi diverses que le français et le birman, j'ai entrepris l'analyse des expressions modales du birman dans une perspective typologique, troisième étape de ma démarche.

2.4.1. Omniprésence de la modalité en birman

Cette analyse des données du birman a confirmé que la modalité, qu'il s'agisse de modalité factuelle, médiative (*evidential*) ou énonciative, est la seule notion grammaticale obligatoirement exprimée dans le SV: les particules verbales finales (PVF) véhiculent quasi-exclusivement des notions modales³².

18

³² On peut discuter de la pertinence à analyser la PVF /Pi/ comme véhiculant uniquement des modalités. Elle est analysée parfois comme aspectuelle (voir Romeo 2008 : 229sq).

Elle a aussi révélé que les formes véhiculant des notions modales sont nombreuses (cf. tableau des formes modales par niveau présenté en annexe). Ainsi, les deux tiers des auxiliaires répertoriés (19/32) sont utilisés pour exprimer des modalités.

2.4.2. Diversité des formes modales

En outre, les formes employées pour exprimer des notions modales sont très diverses en birman : auxiliaires, particules, constructions syntaxiques, combinaisons idiomatiques de morphèmes, expressions figées, phrases complexes. Cette diversité de formes est illustrée par les exemples (13) à (16).

Le premier exemple (13) contient un auxiliaire modal véhiculant une modalité de niveau (A) et une particule marquant le discours rapporté, i.e. la modalité « évidentielle quotative » (niveau D).

Dans l'exemple suivant (14), la modalité de niveau (A), i.e. l'intention du 'locuteur-et-participant au procès' à faire le procès, est marquée par l'expression indécomposable $\Theta = 0$ /me lo/.

En (15) et (16) pour finir, la modalité épistémique de niveau (C) est véhiculée par des constructions syntaxiques particulières, i.e. des constructions associant plusieurs morphèmes et produisant un sens que l'on ne peut reconstruire à partir de la signification de chacun des morphèmes (cf. Schultze-Berndt 2000³³).

L'exemple (15) illustre l'utilisation d'une construction complexe pour exprimer une probabilité négative³⁴. L'énoncé de l'exemple (16), a aussi la structure d'une phrase complexe, i.e. une construction à complémentation dont la proposition subordonnée est une complétive marquée pour la factualité (RÉALIS *vs.* IRRÉALIS) mais non pour l'assertion.

- (13) ສອ ອນວະຊິຽກະ ເອນວະຊີ້ ທີ່ ແ ?ອ-ma² mə θwa³ naiN² `Phu³ mə θwa³ nɛ¹ Τε¹ grande sœur NEG aller AUX:capac. PVF:NEG NEG aller PVF:NEG.IMP. QUOT Tu (grande sœur) ne peux pas y aller. N'y va pas, dirent-ils.

³³ Schultze-Berndt (2000: 24): « Constructions can be defined as patterns which are non-compositional, in the sense that the meaning of a complex expression that instantiates this pattern could not arrived at solely by relying on the meanings of its parts, or the meaning of other constructions. In other words, if the meaning of a complex pattern expression can only be fully stated with reference to the properties of the pattern itself, this pattern has to be recognised as a construction in its own right. »

³⁴ La traductions de ce type d'énoncés peut surprendre, car aucune négation n'apparaît dans le texte birman. Ces énoncés correspondent cependant à l'expression d'une probabilité négative ; il faut ici rappeler que le morphème de probabilité ನಿರ್ಥ /lɛiN'/ est incompatible avec un énoncé négatif.

- (16) သူ ຮື່ຫວກິ ພຣຣຸ ຕ ຄຸເອົ້າຫວ ဖြစ်မယ် θu² di² sa² Ko² məne¹Ka¹ ye³ Khɛ¹ Ta² phyi? Mɛ² 3SG DEM lettre OBJ hier écrire PV:spt <u>PVF:R</u> se produire PVF:lR.ass Il a du écrire cette lettre hier. (litt. Il se produira qu'il a écrit cette lettre hier).

2.4.3. Variété dans les notions modales linguistiquement exprimées

Cette étude a également montré que les notions modales linguistiquement exprimées sont variées en birman, et non réduites aux traditionnelles notions de possibilité, d'obligation et de probabilité comme en (17). La comparaison des deux énoncés de cet exemple permet d'observer le caractère modal et évaluatif du verbe eqs /pyɔ/ « être heureux », lorsqu'il est employé comme auxiliaire.

L'emploi de eus /pyd/ après un verbe principal indique une évaluation positive du procès par le locuteur.

- (17) **a.** maN²dəle³ Ko² θwa³ pyɔ³ Tε² မန္တလေးကို သွားပျော်တယ် ။ Mandalay DIR aller **AUX:évaluat.** PVF:R.ass Ça vaut le coup d'aller à Mandalay. *Je suis heureux d'aller à Mandalay

2.5. Résultats et perspectives

En conclusion, le résultat de cette étude sur l'expression de la modalité en birman a confirmé la pertinence du modèle utilisé pour l'analyse, et le caractère essentiel de cette notion dans cette langue.

En effet, si l'on considère les différents types de modalité tels que qu'ils ont été définis à l'aide du cadre théorique proposé ci-dessus, le birman est plutôt bien fourni en expressions modales de toutes sortes, qu'il s'agisse de modalités inhérentes, déontiques, épistémiques, évaluatives, évidentielles ou énonciatives. Ceci est synthétisé dans le tableau des formes modales par niveau présenté en annexe.

L'étude et l'analyse des nombreuses expressions modales du birman est la première phase de ce travail s'inscrivant dans une démarche typologique.

Ce cadre conceptuel choisi et modifié à l'examen des données du birman, limité à un champ linguistique bien défini, i.e. la modalité, doit maintenant être évalué à la lumière de nouveaux idiomes. En le confrontant aux données d'autres langues, il sera possible d'en mesurer la pertinence et la validité, voire de le faire évoluer... dernière étape de la démarche du linguiste qui vise à décrire, analyser et comparer des langues, avec pour but ultime, la recherche d'invariants linguistiques.

3. Pour conclure

Le concept de modalité a fait couler beaucoup d'encre, et il continuera à enthousiasmer de nombreux linguistes, je pense. L'approche qui a été proposée ici dans une perspective fonctionnaliste et typologique, s'inscrit dans un mouvement plus global redécouverte des langues comme matériau essentiel à l'élaboration de théories linguistiques.

Ce travail mené sur les expressions modales du birman avait cependant, et avant tout, pour but de théoriser le concept de modalité, d'asseoir linguistiquement et dans un cadre théorique global la notion. C'est sur ce dernier point que l'approche de Robert Vion et la mienne se rejoignent, par delà les spécialités de domaine.

Aujourd'hui, il ne nous reste plus qu'à travailler de concert à l'élaboration d'une théorie de la Modalité qui permettrait de traiter de la valeur modale épistémique d'un adverbe comme « certainement », autant que de sa valeur de modalisateur marquant un commentaire 'en surplomb' du contenu propositionnel.

Nous y arriverons *certainement*, je dirais même plus : c'est *certain*!

Abréviations utilisées :

1(P) première personne 2(P) seconde personne 3(P) troisième personne accompli (aspect) acc

AdvER adverbe

assertion locuteur ass. AUX auxiliaire benef. bénéfactive

capacité (modalité) capac. CLF classificateur constative modalité const.

CVS Construction verbale en série

DEM. démonstratif

démonstratif anaphore DEM:anaph. DEM.dist démonstratif(distant)

DIR. directionnel EMPH. emphase EXCL. exclamation

expérience déjà réalisée expér.

F.P. femme parlant

GEN génitif H.P. homme parlant IMP impératif IR. IRRÉALIS modalité itér. itératif (aspect)

LOC locatif

NMLZ nominalisateur perf. perfect (acc.résult.) perm. permissive

PLUR/plur. plural (nominal / verbal)

POL politesse

prosp. prospective (aspect)
PDS particule discursive
PP particule de fin de phrase
PVF particule verbale finale
PV particule verbale

QST question

R. RÉALIS modalité

REL:R relateur marqué pour le RÉALIS

résult. résultatif (aspect)

S. source de l'action (« ablatif » or « nominatif »)

SG singulier
SUB subordonnant
SV syntagme verbal
spt spacio-temporel
TOP topic

TOP topic temps

Bibliographie

- BALLY Charles, 1932, *Linguistique générale et linguistique française*, Berne: A. Francke SA.
- BHAT D.N.S., 1999, The prominence of tense, aspect and mood, Amsterdam: John Benjamins (Studies in Language Companion Series 49)
- BYBEE Joan L., 1985, *Morphology. A study of the relation between meaning and form*, Amsterdam: John Benjamins (Typological Studies in Language 9).
- BYBEE Joan.L., PAGLIUCA W. & PERKINS R., 1994, The evolution of grammar: Tense, Aspect and Modality in the Languages of the World, Chicago: University of Chicago Press.
- BERNOT Denise., 1958, "Rapports phonétiques entre le dialecte marma et le birman", BSLP LIII, Paris, p. 273-294.
- —, 1968, "L'orientation du procès en birman", Revue de l'Ecole Nationale des Langues Orientales, Paris.
- —, 1973, "Unicité syntaxique de la proposition en birman", BSLP LXVIII, Paris, p. 249-253.
- —, 1980, Le prédicat en birman parlé, Paris: SELAF.
- —, 1992-1993, "Economie d'actants et de marques en birman", Modèles Linguistiques 28, t. XIV/2, Lille: Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers, p. 155-177.
- CERVONI Jean, 1987, L'énonciation, Paris : PUF, Linguistique Nouvelle
- CHUNG S. & A. TIMBERLAKE., 1985, "Tense, aspect and mood", In: Grammatical categories and the lexicon T. Shopen (eds), Cambridge: Cambridge University Press (III), pp. 202-258.

- CINQUE Guglielmo, 1999, Adverbs and Functional Heads A Cross-Linguistic Perspective, New York: Oxford University Press (Oxford Studies in Comparative Syntax).
- CORNYN William S., 1944, "Outline of Burmese grammar", Language 20-4 suppl., Baltimore: Linguistics Society of America, p. 3-34.
- CULIOLI Antoine, 1984, *Note du séminaire de DEA ; 1983-84*, Paris : Publication de l'université Paris 7
- DESCLÉS Jean-Pierre & Zlatka GUENTCHÉVA, 2000, "Enonciateur, locuteur, médiateur", In: *Les rituels du dialogue*, A. Monod Becquelin & Ph. Erikson (eds), Nanterre: Société d'Ethnologie. p. 79-111.
- DE HAAN Ferdinand, 2006, «Typological approaches to modality», in W. Frawley (ed), The expresion of Modality, Berlin: Mouton de Gryuter
- De KONINCK Rodolphe, 1994, L'Asie du Sud-Est, Paris: Masson (Collection géographie).
- DESCLÉS Jean-Pierre & Zlatka GUENTCHÉVA, 2000, "Enonciateur, locuteur, médiateur", In: Les rituels du dialogue, A. Monod Becquelin & Ph. Erikson (eds), Nanterre: Société d'Ethnologie. p. 79-111.
- DIK Simon C., 1997, The Theory of Funtional Grammar Part 1: The Structure of the Clause, Berlin: Mouton de Gruyter, vol. 1, 1989 (1ère impr.).
- FRAWLEY William, 1992, Linguistic Semantics, Hillsdale: Lawrence Erlbaum Associates, Publishers.
- FRAWLEY William (ed), 2006, The expression of Modality, Berlin: Mouton de gryuter
- GIVÒN Talmy, 1984, Syntax : a functional typological introduction, vol. I, Amsterdam: John Benjamins
- —, 1995, Functionalism and grammar, Amsterdam: John Benjamins.
- GORAL Donald R., 1988, "Modal verbs and generative grammar", LTBA 11/2, Berkeley: University of California, Berkeley, p. 7-24.
- KRATZER Angelika, 1981, "The Notional Category of Modality", In: Words, Worlds, and Contexts: new approaches in word semantics, Hans-Jurgen Eikmeyer & Hannes Rieser (eds), Berlin: W. de Gruyter, p. 39-74.
- KENDALL Sue Ann, 1985, «Japanese Sentence-final Particles as Commitment Markers», in Proceedings of the 11th Annual meeting of the Berkeley Linguistics Society, p.164-174
- LAMBRECHT Knud, 1994, Information structure and sentence form. Topic, focus, and mental representations of dicourses referent, Cambridge: Cambridge University Press.
- LAMPERT Günther & Marina LAMPERT, 2000, The Conceptual Structure(s) of Modality: Essences and Ideologies A study in Linguistic (Meta-) Categorization, Frankfurt: Peter Lang.
- LE QUERLER Nicole, 1996, Typologie des modalités, Caen: Presses Universitaires de Caen.
- LYONS John, 1977, Semantics 2, Cambridge: Cambridge University Press, vol. 2.

- MATISOFF James A, 1973, The grammar of Lahu, Berkeley: University of California Press (Linguistics).
- 1991, « Sino-Tibetan Linguistics : Present state and futur prospects. » Annual Review of Anthropology 20, 469-504.
- MAYNARD Senko K., 1993, Discourse Modality: Subjectivity, emotion and voice in the Japanese language, Amsterdam; Philadelphia: John Benjamins (Pragmatics and Beyond, New Series), vol. 24.
- MENNECIER Philippe & Bernadette ROBBE, 1996, « La médiatisation dans le discours des Inuits » in *L'énonciation médiatisée*, Zlatka Guentchéva (ed), Louvain: Peeters
- MINN LATT, 1962, « First Report on Studies in Burmese Grammar », *Archiv orientalni*, Praha: Czechoslowak Academy of Sciences, p. 49-115.
- —, 1963, « Second Report on Studies in Burmese Grammar », *Archiv orientalni*, Praha: Czechoslowak Academy of Sciences, p. 230-273.
- —, 1964, «Third Report on Studies in Burmese Grammar», *Archiv orientalni*, Praha: Czechoslowak Academy of Sciences, p. 265-292.
- NYUTS Jan, 2006, « Modality : overview and linguistic issues », in W. Frawley (ed), The expresion of Modality, Berlin : Mouton de Gryuter
- NØLKE Henning, 1993, Le regard du locuteur. Pour une linguistique des traces énonciatives. Paris : Éditions Kimé
- OKELL John, 1969, A Reference Grammar of Colloquial Burmese, 2 Vol., London: Oxford University Press.
- OKELL John & ALLOTT Anna, 2001, Burmese / Myanmar : a dictionary of grammaticals forms, Richmond (Surrey): Curzon Press.
- PALMER F.R., 1986, Mood and Modality, Cambridge: Cambridge University Press, vol. 1.
- PE MAUNG TIN, 1956, "Some features of the Burmese Language", Journal of the Burma Research Society 39-2, Rangoon: Burma Research Society, University Estate, p. 193-202.
- PRUITT William, 1994, Étude linguistique de nissaya birmans. Traduction commentée de textes bouddhiques, Paris: Presses de l'Ecole Française d'Extrême-Orient (Monographies), vol. 174.
- ROMEO Nicoletta, 2008, Aspect in Burmese, Meaning and function. Amsterdam : Benjamins
- SAINT-JOHN Rev. A, 1936, Burmese self-taught (in Burmese and Roman characters) with phonetic pronunciation, London: E. Marlborough & Co. Ltd.
- STEWART J.A., 1955, Manual of Colloquial Burmese, London: Luzac & Company.
- SWEETSER Eve E., 1982, "Root and Epistemic Modals: Causality in Two Worlds", Proceedings of the Eighth Annual Meeting of the Berkeley Linguistics Society (BLS) 8, Berkeley, CA: Berkeley Linguistics Society, pp. 389-405.

- SCHULTZE-BERNDT Eva, 2000, Simple and Complex Verbs in Jaminjung: a study of event categorisation in an Australian language, Nijmegen /Wageningen: (MPI Series in Psycholinguistics 14).
- TOURNADRE Nicolas, 2004, « Typologie des aspects verbaux et intégration à une théorie du TAM, *BSL* XCIX, fasc.1, p. 7-68.
- Van der AUWERA Johan & Vladimir A. PLUNGIAN, 1998, "Modality's map", Linguistic Typology 2-1, pp. 79-124.
- Van VALIN R.D. & LAPOLLA R., 1997, Syntax. Structure, Meaning and Function, New York: Cambridge University Press (Cambridge Textbooks in Linguistics)
- VION, R., 2006, « Modalisation, dialogisme et polyphonie ». In Perrin, L. (ed.) Le sens et ses voix. Dialogisme et polyphonie en langue et en discours. Metz: Université de Metz., p. 105-123.
- —, 2005, Modalités, modalisations, interaction et dialogisme. Actes, Dialogisme et polyphonie. Approches linguistiques (2004 septembre 2-9 : Cerisy-la-Salle, FRANCE). Bruxelles: De Boeck. Duculot, p. 143-156.
- —, 2004, Modalités, modalisations et discours représentés. Langages, vol. 156., p. 96-110
- —, 2003a, « Modalisations et modalités dans le discours ». Actes, Congrès international des Linguistes (27 : 2003 juillet 24-29 : Prague, CZECH REPUBLIC). Oxford: Elsevier. 8 pages. Cederom.
- —, 2003b, « Modalités, modalisations et discours représenté ». Actes, Sousénonciation et sur-énonciation en analyse de discours : quelques effets pragmatiques de l'effacement énonciatif (2003 décembre 12 : Paris, FRANCE)
- —, 2003c, « Le concept de modalisation : vers une théorie linguistique des modalisateurs et de la modalité », in Cercle de Linguistique d'Aix-enprovence, Travaux 18, Touratier C. (ed), p. 209-230
- —, 2001, Modalités, modalisations et activités langagières. Marges Linguistiques, vol. 2. p. 209-231.
- VITTRANT Alice, 2005, « Burmese as a modality–prominent language », in *Studies in Burmese Linguistics*, Justin Watkins (ed.), Canberra: Pacific Studies, pp. 143-161
- —, 2004, « La modalité et ses corrélats en birman, dans une perspective comparative », Thèse de Doctorat en Sciences du Langage, Université Paris 8, Saint-Denis

Niveaux		Morphèmes				Associations de morphèmes, structures syntaxiques et phrases complexes			
Niveau (A)	± « Potentialité inhérente » (capacité, désir)	AUX- &E /naiN/ pouvoir, avoir la capacité de	AUX- of /ta?/ avoir l'habitude, savoir, pouvoir	AUX- β /lo/ besoin, désir (rare)	PV- ချင် /chiN/ désirer, avoir envie de				
Niveau (B)	± « déontique » (possibilité, obligation)	AUX- a /ya'/ possibilité ou obligation (choix ou contrainte)	AUX- [6] E /phyi?/ possibilité	AUX. mixte AUX- emple: [kon/ possibilité (évaluat. qualitative)		STRUCTURE V. \(\bar{Q}_{\alpha} \) \(\text{q} \) \(\text{lo' ya'} \) \(\text{possibilité} \)			
Niveau (C) (Modalités « épistémico- factuelles »)	modalités épistémiques (degrés de probabilité)	PV- && /IεiN'/ grande probabilité	AUX. mixte AUX- ດນວດ /lɔ?/ probabilité (suffisance)			Assoc.morphèmes V.ຣຕາວຣະຄຸ /V. + `koN yɛ'/ probabilité Assoc.morphèmes V.ວຸ່ອຜົ /V. + Khɛ' mɛ/ certitude	STRUCTURE V. β V. /V. + Ko + V./ certitude STRUCTURE V ΦΣ [Φδ ωδ] /V-Ta + phyi? mɛ/ probabilité (il se produira que P)	STRUCTURE V. ηδ V. /V. + yiN + V./ probabilité STRUCTURE V. 阿Δ	
	Factualité • REALIS • IRREALIS	PVF- თວ /Ta/	PVF- မှɔ /m̥a/ IRREALIS	PVF- η̂. /yε'/ REALIS + interrogation		Assoc.morphèmes V. + ปรดบรรว /V. + pale yo/ REALIS + impatience			
	(Polarité)	PVF- ⊌¬ຠຼື: /mə - `Phu/ négation							

Niveau (D) (Modalités « Subjectives »)	modalités évaluatives	Valeur de vérité					Phr.complexe V. ຫວ /V.Ta/ + သေချာတယ် /θeCa Tɛ/ $P + \hat{\epsilon}.s\hat{u}r + PVF:R$	Phr.complexe V.σω /V.Τε/+ ωδσω /thiN Τε/ P + penser +PVF:R	STRUCTURE V. ωφ(φ) το /θθ-lo-lo-'bε/ P + 'il semble que'	Phr.complexe V. ၦႆရတယ် /poN ya'Tε/ P + 'on dirait que'
		Appréciative	AUX- မျှော် /pyp/ évaluation positive PV-ရှာ /ʃa/ compassion AUX- စမ်း /ˈsaN/ impatience	AUX- à /ˈyɛ/ oser AUX-å /waN'/ oser PV - an /yɛʔ/ oser	AUX- ထိုက် /thai?/ évaluation, mérite AUX- တန် /taN/ évaluation, mérite AUX- အပ် /?a?/ évaluation, mérite	AUX-ωξ /θiN'/ évaluation et nécessité AUX-ω⊃ /θa/ évaluation et possibilité	AUX. mixtes AUX- yo: /'\text{0wa}/ péjoratif (aspect parfait) AUX-\cos / a/ laudatif (aspect inchoat.)	Phr.complexe P GMDE: ΘΦ /prop+`koN mε/ évaluation de P		
		(directe) MIRATIF	PVF- & /Pi/ MIRATIF (testimonial)							
		(indirecte) QUOTATIF	QUOT- ο̄, /Τε'/ discours rapporté	QUOT- η, /lo/ discours rapporté (ISG)			Phr.complexe Ouï-dire (လို့)ကြတယ် /(lo') ca´Tɛ/ entendre dire que P	Phr.complexe Ouï-dire (လို့) ပြောတယ် /(lo´)`pyo Τε/ il paraît que P		
Niveau (E) (Modalités « Enonciatives »)	VALEUR ILLO IMPERATIVE	CUTOIRE	PV-₺₀ /so'/ ordre collectif				Assoc.morphèmes V. + 96306 /V. + ya' 70N/ ordre collectif			
	VALEUR ILLO ASSERTIVE	CUTOIRE	PP ω /-ε/ ASSERTION (avec PVF factuelles)							
	VALEUR ILLO INTERROGAT		PP- NO: /la/ interrog. fermée	PP- ο / lε/ interrog. ouverte (+ PR.QST)	PP- 🍇 /sho/ QST.quot.					
	VALEUR ILLO EXCLAMATIV	CUTOIRE Æ (expressive)	PP- ¬¬¬¬¬¬¬¬¬¬¬¬¬¬¬¬¬¬¬¬¬¬¬¬¬¬¬¬¬¬¬¬¬¬¬	PP- ເບຸ໋ /pɔ´/ exclamation.			Assoc.morphèmes V. + ຊິຕິຫວ /V. + lai? Ta/ AUX :term +PVF exclamation			
	INTERACTION LOCUTEUR/II , POLITESSE	N NTERLOCUTEUR	PV – 01 /Pa/ Politesse, déférence		PDS- နော် /no/ exclamation (hein !,).	PDS- my /Kwa/ exclamation (désinvolture)				